

Fiches Ressource n°4 Mesures en faveur du développement durable

Source : Alsace Destination Tourisme

Date mise à jour : 17/01/17

SENSIBILISATION DU PERSONNEL :

Le référentiel Qualité Tourisme™ des Lieux de Visite prévoit que le personnel soit sensibilisé aux actions favorisant le tri sélectif des déchets ainsi que la gestion économe de l'eau et de l'énergie par :

- une note de sensibilisation (diffusée par e-mail, affichage interne, ...),
- ou une réunion d'information (avec émargement).

INFORMATION DU PUBLIC :

Selon le référentiel, l'ensemble des mesures mises en œuvre dans le cadre du développement durable doivent être portées à connaissance du public sous forme d'affichage au sein de l'établissement OU sur le site internet.

EXEMPLE D' ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

I. Economie d'énergie

A. Eclairage

- Eteindre la lumière quand on quitte une salle ou un bureau
- Utiliser des lampes basse consommation
- Utiliser des lampes avec détecteur de présence (toilettes, parkings, etc.) ou des minuteries

B. Appareils électriques

- Paramétrer par défaut une mise en veille des ordinateurs en cas de non utilisation prolongée
- Eteindre complètement les ordinateurs le soir
- Privilégier les escaliers plutôt que l'ascenseur
- Éviter la mise en veille en éteignant un maximum d'appareils électriques le soir : cafetière, imprimantes, etc.
- Choisir des appareils peu consommateurs en énergie

C. Chauffage, climatisation

- Régler les chauffages sur 20°C
- Limiter l'utilisation de la climatisation, utiliser les volets, les stores
- Utiliser de l'eau froide pour le lavage des mains, pour remplir une bouilloire par ex.
- Utiliser des fenêtres à double vitrage si rénovation prévue ou création

II. Qualité de l'air

Déplacements

- Utiliser les transports en commun : train, bus, tram, etc.
- Pratiquer le co-voiturage
- Utiliser vélo, rollers, trottinette, etc.

III. Gestion des déchets

A. Papier

- Utiliser du papier recyclé
- Réutiliser le papier imprimé sur un côté en brouillon
- Imprimer en recto-verso et uniquement quand c'est nécessaire

B. Consommables

- Utiliser des piles rechargeables
- Utiliser des produits d'accueil rechargeables ou réutilisables

C. Déchets organiques

- Composter les déchets organiques

IV. Gestion de l'eau

A. Sanitaires

- Installer des réducteurs de débit
- Installer des chasses d'eau à double volume
- Installer des robinets mitigeurs et/ou cellules

B. Arrosage

- Utiliser des arroseurs goutte à goutte
- Arroser en dehors des heures les plus chaudes

V. Produits, équipements pour l'entretien

A. Produits

- Utiliser des produits éco-certifiés ou éco-labélisés

B. Equipements, ou autre

- Utiliser des sacs en papier, serviettes en coton, etc.
- Utiliser des serviettes en papier contenant au moins 30% de matière recyclée
- Utiliser des produits ré-employables, recyclables

Pour plus d'informations sur QUALITE TOURISME™ en Alsace, vous pouvez contacter :
Charline Delhaultal au 03 88 15 45 87 ou qualite.tourisme@adt.alsace